



N° 29

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la
vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

Avril 2017

Mais où sont passés les sous ?

On ne parle plus que de cela, au point d'occulter une campagne électorale pourtant majeure pour l'avenir du pays. Les pages des journaux sont pleines de sommes hors de proportion pour le citoyen lambda.

On y évoque des cadeaux, des rémunérations et autres emplois fictifs pour des montants ahurissants alors que dans le même temps, ceux qui sont privés de travail et en recherchent en vain sont régulièrement décrits comme des assistés et des profiteurs.

Mais ce serait faux de croire que les petits arrangements entre amis ne se pratiquent que dans les sphères politiques. Tordre les règlements pour les utiliser à leur guise est une pratique plutôt régulière des classes dominantes, un peu partout, chaque fois que c'est possible. Et en la matière, la direction de notre belle DISI n'échappe pas au tableau. Et lors du dernier CHSCT, qui s'est tenu le 15 mars dernier, ce sentiment était à nos yeux encore plus vivace.

A l'examen des dépenses envisagées pour 2017, le CHSCT en est réduit à être considéré que comme la rallonge indispensable à un budget de fonctionnement devenu indigent, pour contribuer à des financements qui ne sont absolument pas de son ressort.

Le remplacement/réparation des volets extérieurs, liés au bâti, ont-ils vocation à être pris en charge par le CHSCT ? L'entretien élémentaire des bâtiments n'est pas sa vocation. Pour cette seule opération, 4.500 euros seront ponctionnés sur le budget dévolu spécifiquement à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Idem pour la rampe de l'escalier de l'entrée, déposée il y a longtemps et non remise en place, ce qui a causé un accident. Remonter l'ancienne aurait été trop simple : encore près de 800 euros siphonnés.

Mais là n'est pas le pire. Désormais, pour pouvoir exercer les missions qui nous restent, l'employeur tente par tous les moyens de faire cracher le CHSCT au bassinnet.

On commence par les écrans 22 pouces pour équiper tous les agents en double écrans comme le préconise la DGFIP, action pour laquelle la direction exige un cofinancement, soit 6.000 euros pris dans la cagnotte dédiée à bien autre chose. Quelle sera la suite ? Les unités centrales ? Les stylos ? Les plantes vertes dans l'étage de la direction ? Le papier toilette parce qu'il y figure le mot « hygiène » ?

On va encore nous traiter d'empêcheurs de tourner en rond et d'éternels insatisfaits, mais il est clair que le DISI interprète à son avantage les règles régissant les possibilités du CHSCT pour compenser la baisse drastique des budgets de fonctionnement.

C'est inacceptable car, ce faisant, ce sont les possibilités de palier les insuffisances de l'administration en matière de préservation des conditions de travail qui sont entamées. Et pas qu'un peu.

Pour la CGT Finances Publiques, en cette période où l'on ne parle que de probité, utiliser des fonds à d'autres fins que ce pour quoi ils sont dévolus représente au minimum une tromperie à l'égard des agents. Mais la direction n'en a cure : elle préfère communiquer sur notre opposition, arguant que de notre refus résulte toujours et encore les difficultés quotidiennes persistantes des agents... Machiavel n'aurait fait mieux.

Pendant ce temps, rien que sur le site de la DISI, les locaux restent inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Les éclairages des bureaux demeurent inadaptés et les agents ont froid après les travaux sur l'installation de chauffage. Les sous pour la protection de la santé et la sécurité, eux, se sont envolés.

Dialogue social ... ou lutte des classes

Ils n'ont plus que ces deux mots à la bouche : Dialogue social. Des hommes politiques en passant par les journalistes et les responsables de société ou d'administration, ils veulent tous nous faire croire qu'il est possible d'échanger avec notre hiérarchie et notre Direction.

A y regarder de plus près, posons-nous la question : quelle est la définition du dialogue social ?

Un dialogue est un type de communication entre plusieurs personnes ou groupes de personnes. Il se distingue de la discussion et du débat. Nous ne sommes donc pas dans l'échange mais dans la communication.

Il n'y a donc pas de dialogue lors d'un CTL où la discussion et le débat sont omniprésents.

Quant au mot social, il désigne ce qui se rapporte aux relations de travail. Et il y a bien longtemps que la communication a remplacé la concertation, que ce soit dans les instances paritaires ou lors des échanges entre les agents et leur hiérarchie.

Dans la Fonction Publique, le dialogue social est inscrit expressément dans le statut de chacune des trois fonctions publiques selon deux modalités :

- la négociation avec l'État et les syndicats de fonctionnaires notamment en matière de revalorisation des grilles indiciaires. Le résultat de la négociation, ou même l'échec, doit être retranscrit par un décret en Conseil d'État.
- les organismes paritaires comme les commissions administratives paritaires, les Comités techniques paritaires, les Comités d'hygiène et de sécurité, les Conseils supérieurs de chacune des fonctions publiques. Les avis sont consultatifs et ne lient, en rien, l'autorité administrative.

Si les négociations échouent, on le fera remarquer aux Organisations Syndicales. Par contre, l'avis de ces dernières ne sert pas à grand-chose puisqu'il n'est que consultatif.

Combien de fois, les représentants du personnel ont voté contre une proposition de la Direction et cette dernière a été appliquée ?

Pourquoi demander l'avis aux syndicats si c'est pour ne pas l'écouter et le suivre ?

La lutte des classes a encore de beaux jours devant elle. En 1936 et en 1968, elle a réussi à faire bouger les choses avec des avancées pour les salariés. En 2017, le rapport de force est malheureusement le seul qui permettra aux représentants des salariés de faire entendre leurs points de vue et leurs propositions.

Vous avez éteint votre portable ?

Le 24 mars dernier, sur France 2, David Pujadas avait demandé à François Fillon s'il avait bien éteint son téléphone portable avant de commencer l'interview. Il faisait ainsi référence aux échanges de SMS pendant une émission précédente avec sa conseillère en communication.

Depuis, les téléphones portables sont interdits lors des débats télévisés. Il est vrai qu'il est difficile de comprendre comment il est possible de se concentrer sur deux choses à la fois.

A moins que le téléphone portable ait remplacé le micro ordinateur portable utilisé lors des réunions...

Attention aux yeux des utilisatrices et des utilisateurs. Travailler sur un petit écran peut abîmer la vue. Il a déjà fait des dégâts parmi les représentants de l'Administration.

A quand un conseil du médecin de prévention pour éviter de jouer avec sa santé ?

Fusion = suppression d'emploi

Quel Directeur a osé prétendre que la fusion ne se transformait pas en suppression d'emplois ? Lors du CTL du 9 novembre 2016, le Directeur de la DISI RAEB a déclaré à propos de la fusion prochaine des 2 ESI lyonnais que les missions restaient les mêmes et que les agents garderaient leurs missions et leur siège. Apparemment, un agent n'a pas connu la même chance : le responsable de direction d'un des 2 ESI. Son poste est supprimé. Je vous rassure, il sera maintenu, le cas échéant (traduction en langage administratif : sous réserve de mutation ou de promotion dans un grade supérieur), en surnombre sur le site.

Faisons confiance à la DGFIP pour trouver une nouvelle place à ce cadre A++ dans un délai assez proche.

Ce qui confirme, et on le savait depuis 2008, avec le rapprochement DGI-DGCP, dont la CGT Finances Publiques était contre, la formule mathématique suivante : fusion = suppression de postes.

Les exemples ne manquent pas : la fusion des ESI et des DIT (création des DISI), la fusion des ESI, la fusion des trésoreries principales et des Centres des Impôts (SIP), la fusion des Recettes et des Inspections de Fiscalités Professionnelles (SIE) et prochainement la fusion des Pôles Enregistrement et du Service de la Publicité Foncière.

La CGT Finances Publiques est contre les suppressions d'emplois et donc des fusions et quelles que soient le grade des agents. Et l'a rappelé au dernier CTL du 31 mars 2017 pour justifier son avis défavorable à la fusion des ESI de Lyon Lumière et Lyon Part Dieu.